

Nos Permis



Permis BE



Permis A2



Permis A1



Permis C



Permis C1



Permis CE



Permis B(78)



Code en salle

Nos Formations



Code en ligne



B96



AM (BSR)



125 cm3



Passerelle
vers A

Nos CACES



CACES® R489
CAT 1/3/5



CACES® R490

Nos coordonnées :

Adresse : RN96 chemin du concasseur 13860 Peyrolles-En-Provence
Mails : luberon.ecoledeconduite@gmail.com - secretariat.luberon@gmail.com
Téléphone : 06.70.89.25.44

N° SIRET 820 660 066 00045 RCS AIX EN PROVENCE
Code APE 8553 Z - N°TVA Intracom FR27820660066
N° agrément E 1801300050
N° Déclaration d'activité 93131625913

DEVIS – CACES® R486 – catégorie A recyclage

Vous trouverez ci-dessous notre proposition de formation au CACES® R486 – catégorie A recyclage :

CACES® R486 catégorie A recyclage

- Formation Catégorie A :

Plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale, catégorie A, permettant à un opérateur de travailler en hauteur en toute sécurité. Equipée d'une nacelle pour 1 à 2 personnes, d'un système d'élévation verticale et de commandes accessibles depuis la nacelle, elle se déplace sur le sol stable et plan.

Montant NET : 550.00€

TVA non applicable selon l'article 293B du CGI

À LIRE ATTENTIVEMENT :

Nous attirons votre attention sur le fait que

Il est nécessaire d'être muni(e) d'une **pièce d'identité française en cours de validité**.

À la suite de nombreuses annulations en amont des actions de formation, nous vous informons que **toute formation annulée**, en dehors des délais de conditions générales de vente et/ou de **l'absence du candidat** dès le premier jour de la formation, **sera facturée**.

MODALITÉS DE FINANCEMENT :

Paielement total en ligne ou en plusieurs fois :



SITE INTERNET

Nos paiements en ligne : <https://boutique.luberon-ecole-conduite.fr/>



Nos formations sont finançables par l'intégralité des opérateurs de compétence (OPCO) **SANS**
SUBROGATION

PROGRAMME DE FORMATION

CACES[®] R486 catégorie A recyclage

⇒ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- ✓ Savoir manipuler en sécurité une PEMP tout en préservant le personnel, le matériel et les marchandises.
- ✓ Apporter ou réactualiser les connaissances théoriques et pratiques pour satisfaire :
 - Au décret 98-1084 du 02 décembre 1998 relatif à l'obligation de formation et de contrôle des connaissances en vue de la délivrance de l'autorisation de conduite.
 - À la recommandation 486 de la CNAM comprenant les référentiels de compétences et d'évaluation théorique et pratiques en vue de la délivrance du CACES[®].

⇒ PROGRAMME DE LA FORMATION :

SEQUENCE 1

Réaliser la prise de poste en mobilisant ses connaissances et en effectuant les contrôles nécessaires afin d'assurer une conduite sécurisée d'une plate-forme élévatrice mobile de personnel (PEMP) à élévation verticale.

SEQUENCE 2

Maîtriser les conditions d'équilibre des PEMP.

SEQUENCE 3

Effectuer les opérations de mise en place, de conduite et de manœuvre des PEMP à élévation verticale de type 1, dans le strict respect des règles de sécurité.

SEQUENCE 4

Effectuer les opérations de conduite et de manœuvre des PEMP à élévation verticale de type 3, dans le respect des règles de sécurité.

SEQUENCE 5

Réaliser les opérations de fin de poste et l'entretien quotidien en détectant les éventuels dysfonctionnements ou anomalies de la plate-forme élévatrice verticale, afin d'en assurer le signalement.

⇒ **DURÉE DE LA FORMATION :**

🕒 14 heures de formation.

⇒ **LIEU DE FORMATION :**

📍 **Centre de formation Luberon Ecole de conduite :**

RN 96 Chemin du Concasseur, 13860 Peyrolles-en-Provence.

⇒ **PUBLIC VISÉ ET PRÉREQUIS :**

- ✓ Tout utilisateur de Plateforme Elévatrice Mobile de Personnel (PEMP), avec ou sans expérience.
- ✓ 18 ans minimum,
- ✓ Expérience de conduite et/ou disposant d'un CACES® « PEMP » (ou équivalent) dont la date de validité expire,
- ✓ Aucune contre-indication médicale à la conduite des PEMP,
- ✓ Maîtrise du français oral et écrit et des 4 opérations mathématiques de base,
- ✓ Pour les personnes en situation d'handicap, des Référents sont à votre disposition.

⇒ **SANCTION DE FORMATION :**

- ✓ Attestation de formation PEMP et/ou port du harnais,
- ✓ Délivrance du CACES®, après réussite aux tests théorique et pratique.

⇒ **MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES :**

- ✓ Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- ✓ Alternance entre théorie et pratique.
- ✓ Salles de cours équipées de moyens multimédias.
- ✓ Aire d'évolution spécialement aménagée.
- ✓ Véhicules adaptés à l'enseignement.
- ✓ Livret d'apprentissage.
- ✓ Fourniture de supports pédagogiques spécifiques.

⇒ **EVALUATION DE LA FORMATION & CONDITION DE REUSSITE :**

- ✓ Feuilles de présence émargées par les stagiaires.
- ✓ Un questionnaire est utilisé pour mesurer la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques du formateur, les méthodes et supports utilisés.
- ✓ Condition de réussite : Satisfaire à l'examen final.

⇒ **ENCADREMENT :**

Formateurs experts, métiers ayant validé un parcours de formation.

DÉMARCHE ADMINISTRATIVE : PIÈCES À FOURNIR

☐ **1 Photo d'identité.**

☐ **Les copies recto-verso :**

Votre **carte d'identité ou passeport français** en cours de validité.

Votre **carton CACES initial**.

EQUIPEMENTS OBLIGATOIRES

☐ Vos chaussures de sécurité.

☐ La paire de gants de votre travail.

☐ Gilet haute visibilité.